



Éclosions dans les établissements de soins de santé – Ce que les familles et les visiteurs doivent savoir

Qu'est-ce qu'une éclosion?

- Une éclosion est une augmentation soudaine du nombre de résidents et d'employés malades.
- Voici deux types fréquents d'éclosions dans les établissements de soins de santé :
 1. les infections respiratoires (écoulement nasal, mal de gorge, toux, éternuements, fièvre);
 2. les infections gastro-intestinales (nausée, vomissements ou diarrhée).
- Les infections peuvent être causées par des bactéries, des virus ou des parasites.

Pourquoi les éclosions doivent-elles être déclarées?

- Pour la santé et le bien-être des résidents et du personnel, il est important de contrôler et d'arrêter les éclosions aussi rapidement que possible.
- Toute maladie propagée durant une éclosion peut mettre en danger la vie des résidents.
- Les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite sont tenus par la loi de déclarer les éclosions au médecin hygiéniste de la région et de travailler avec le bureau de santé pour essayer d'arrêter la propagation de la maladie.

Qu'arrive-t-il en période d'éclosion?

De nombreuses stratégies sont employées pour arrêter la propagation de la maladie durant une éclosion, notamment :

- un nettoyage et une désinfection accrus;
- une attention plus particulière au lavage des mains et à l'utilisation de désinfectants pour les mains;
- l'utilisation d'un équipement de protection individuelle (masque, gants, blouse, protection oculaire) lorsqu'on soigne des résidents malades;
- la consigne aux résidents malades : rester dans leurs chambres tant qu'ils ne sont pas bien ou jusqu'à ce qu'ils ne soient plus contagieux;

- le report des rendez-vous non urgents à une date ultérieure, le temps que l'éclosion se résorbe;
- le report des nouvelles admissions et des transferts entre établissements;
- l'annulation ou l'adaptation des activités de groupe réunissant de nombreuses personnes.

Puis-je encore faire des visites durant une éclosion?

Veillez vérifier la politique des visiteurs de l'établissement pendant une éclosion. Si vous visitez, il y a des mesures à prendre pour ne pas tomber malade et pour ne pas contaminer d'autres personnes.

Ne faites pas de visites si vous présentez l'un ou plusieurs de ces symptômes:

Fièvre, toux, éternuements, mal de gorge, congestion nasale, diarrhée, vomissements, maux d'estomac.

- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année et restez à jour en ce qui concerne vos vaccinations.
- Lavez-vous les mains soigneusement et souvent à l'eau chaude et au savon ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Visitez les résidents à leurs chambres et évitez les aires communes.
- Ne rendez visite qu'à un seul résident. Si vous devez faire des visites à plus d'un résident, visitez d'abord le résident qui est en bonne santé.
- Portez l'équipement de protection individuelle (masque, gants, blouse et protection oculaire), au besoin. Des directives seront affichées; sinon renseignez-vous auprès du poste infirmier.



Vous devez toujours vous laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains:

- Quand vous entrez et sortez de l'établissement
- Quand vous entrez et sortez de la chambre d'un résident
- Avant et après avoir donné des soins aux résidents
- Avant de manipuler des aliments ou des boissons.

Pour plus de renseignements, téléphonez au Programme de contrôle des maladies transmissibles au 705 474-1400 ou sans frais au 1 800 563 2808, poste 5229.

2024-05-26